



Attractivité de la Vienne : l'Agence Vienne-Futuroscope créée

mercredi 15 février 2012, par [lpe](#)

Dans un contexte de difficultés économiques et de compétition entre collectivités pour l'accueil de nouvelles entreprises, le Conseil Général de la Vienne a réussi à mener à bien ou à faciliter un certain nombre de [grands projets](#) qui caractérisent aujourd'hui le département : le projet Center Parcs, mais aussi l'installation des entreprises Délipapier à Ingrandes-sur-Vienne et ZTE sur la Technopole du Futuroscope, la Cité Judiciaire à Poitiers, la [LGV Sud Europe Atlantique](#)... voire d'autres projets encore en perspective qui représentent à ce jour un volume de 2,5 milliards d'euros d'investissement à l'horizon 2015/2016.

Mais après ?

La responsabilité des élus d'un territoire est de prendre en permanence un temps d'avance. C'est pour cette raison que l'Assemblée Départementale réfléchit depuis plusieurs mois aux solutions à mettre en oeuvre pour poursuivre cette stratégie de développement du territoire.

Bien sûr, aujourd'hui, la concurrence entre les territoires est particulièrement vive. En France, bien sûr entre les grandes métropoles, mais aussi en Europe sur ce marché qui constitue la première zone économique mondiale, même face aux continents américain et asiatique. Il est naturellement essentiel, voire vital, à la Vienne de se positionner au cœur de cette compétition mondiale.



Pour cela, le Département a, à son échelle, des atouts incontestables : le Futuroscope, en premier lieu, dont l'adresse est devenue mondiale avec ses 25 années d'expérience, l'Université de Poitiers et son pôle recherche, une industrie aéronautique spécifique, un site classé patrimoine mondial de l'Unesco ([l'Abbaye de St Savin](#)) ; un tissu de 500 professionnels du tourisme et des entreprises leader sur leur marché (Aigle, Saft, Dassault, Sagem, Terrena, Eurial...) ; un socle sur lequel s'appuyer pour développer l'attractivité de la Vienne.

La réflexion du Conseil Général lui a permis d'aboutir à la création de cet outil parfaitement adapté pour répondre aux exigences des marchés et de la concurrence. L'Agence d'Attractivité aura donc pour objet

de mieux faire connaître la Vienne à l'International et de détecter suffisamment en amont les entreprises susceptibles de développer des projets d'implantation sur le département.

Cette proposition, présentée par le Président du Conseil Général Claude BERTAUD et ses trois Vice-Présidents chargés des domaines concernés, Dominique REANT, pour le Tourisme, André SENECHÉAU pour l'Economie et Denis BRUNET pour l'International, a été bien accueillie par l'Assemblée Départementale et a bénéficié du soutien précieux de Jean-Pierre RAFFARIN, ancien Premier Ministre, Sénateur de la Vienne, Président de la Fondation Prospective et Innovation.

Cette mise en place passera, dans un premier temps, par l'adaptation des statuts de l'Agence Touristique de la Vienne (ex CDT) qui portera cette nouvelle structure et capitalisera naturellement sur la notoriété du Parc cher à René Monory pour s'appeler l'Agence Vienne – Futuroscope.

Une initiative dont pourrait peut être s'inspirer les acteurs du département des Deux-Sèvres, en réflexion sur l'attractivité de leur territoire ?

CR